

Ici ou ailleurs...

Dans un article de *La Dépêche du Midi* du 18/10/2017, la CGT dénonce les conditions de travail dans le secteur médico-social

Arrêts de travail, burn-out, inaptitudes au travail, absentéisme, management sans concertation, stress, harcèlement moral, le tableau dépeint par Florence Ducros et Franck Raymond de la CGT, dans le secteur médico-social de l'Aude est apocalyptique. Selon les deux responsables syndicaux, pas un établissement passant de l'AFDAIM, à l'APAJH, de l'USSAP aux EPAHD du département n'échappe à une véritable et profonde dégradation des conditions de travail. «Aujourd'hui, estime Franck Raymond, on touche le fond. A l'APAJH, 15 % des salariés sont en arrêt de travail. A l'AFDAIM, le management est brutal».

«Les directeurs sont devenus des gestionnaires, regrette Florence Ducros, tout est administratif. Toutes les décisions sont imposées au personnel et elles sont souvent absurdes». Et d'évoquer l'exemple d'une femme de ménage qui doit nettoyer une salle alors que des enfants s'y trouvent en présence de leur éducateur. Les exemples fourmillent et se multiplient. «La production de sens et de valeurs n'existe plus», affirme la militante syndicale.

Dans les maisons de retraite, les soins aux patients sont aujourd'hui chronométrés créant de fait du stress chez les soignants et maltraitance chez les résidents. «Le médico-social est en grande difficulté, note encore Franck Raymond. Les personnels n'en peuvent plus !» Et de conclure : «L'ARS est à la santé ce que les technocrates sont à l'Europe. Loin de l'humain et des citoyens...»

Un peu d'histoire

Le syndicalisme fait partie du patrimoine vivant de l'humanité et de la démocratie. Fait social devenu universel, il a d'abord émergé en Europe avec la révolution industrielle, et y est resté depuis profondément enraciné. L'histoire de la CGT s'inscrit dans cet ensemble. Née de la volonté des salariés de s'organiser collectivement et durablement pour défendre leurs intérêts face à l'oppression et à l'exploitation, pour conquérir des droits et les faire valoir, pour imaginer un monde plus juste et proposer des voies pour y parvenir, sont le coeur de son action syndicale. Bâtie selon deux dimensions professionnelles et géographiques, la CGT s'est forgée et constituée au fil de l'histoire autour d'une conception de solidarité entre les salariés qui combine l'ancrage à l'entreprise et à son environnement territorial.

Dates à retenir

- **Jeu 13 septembre 2018** : CCE avec remise du rapport de l'expertise des comptes par le cabinet Progexa

- **14-15-16 septembre 2018** : Fête de l'Humanité – La Courneuve

- **Jeu 20 septembre 2018** : Rassemblement 11H30 Préfecture

- **Vendredi 21 septembre 2018** : Commission d'Action Sociale de 9H00 à 12H00 à l'UD13

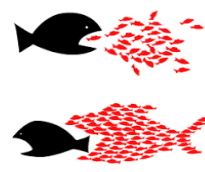
- **Samedi 29 septembre 2018** : Fête de la CGT 13 à la Mérimé – Port-de-Bouc à partir de 10H00

- **Mardi 2 octobre 2018** : Commission Exécutive élargie ouverte à tous les syndiqués – 13H30- 17H00 UL CGT des quartiers Sud
Réunion d'information ouverte à tous les salariés et suivie d'un repas festif – 17H00-19H00 UL CGT des quartiers Sud

- **Mardi 9 octobre 2018** : Grève et manifestation interprofessionnelle et intersyndicale 10H30 Vieux-Port



**Ensemble
on est plus
fort !**



CE, c'est nous!



Isabelle CASANOVA et Malika LASSAMI, membres élues du CE siège-écureuils, nous présentent les activités sociales qui sont proposées aux salariés pour l'année 2018.

- **Tickets cinéma à 5 €** (dans la limite de 6 tickets par trimestre).



- **Remboursement de 50 €** sur des activités sportives et/ou culturelles du salarié, de son conjoint ou de ses enfants.



- **Billets KIP à 3 €** pour accéder au centre multi-loisirs de la Penne-sur-Huveaune et participer aux diverses activités : karting, laser-game, laser-ball, bowling, parc extérieur... (dans la limite de 4 tickets par mois et par membre de la famille).



- **Billets visites Château des Baux-de-Provence et Carrière de lumière à 10 €.**



- **Billets Parc Spirou à Montoux (84) à 20 € (adulte) et 15 € (enfant)**



- Nous avons également souscrit un abonnement auprès d'un cabinet d'avocat dénommé JDS afin que chaque salarié bénéficie de **consultations gratuites d'avocats** sur toutes les questions de **droit social** et de **droit privé**.



- **150 € de Chèques-vacances** en contrepartie d'un paiement compris entre 10 € et 110 € en fonction de son salaire. En plus, **1 chèque vacances de 10 €** est attribué **par enfant** à charge.



- **Journée sophrologie au Frioul**

Nous avons organisé le dimanche 17 juin 2018 une sortie sur l'île du Frioul ouverte à tous les salariés et à leur entourage à un tarif avantageux (**15 € par adulte tout compris**).



- **1 Bon d'achat de 20 € par enfant**

Dans le courant du mois de septembre (à l'occasion de la **rentrée scolaire**), un bon d'achat d'un montant de 20 € par enfant (âgé de moins de 25 ans encore scolarisé) est distribué à chaque salarié concerné.



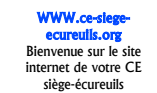
- **1 Chèque-cadeaux de 100 €**

Dans le courant du mois de décembre, un chèque-cadeaux de 100 € sera distribué à chaque salarié.



- **Création d'un portail CE dédié aux salariés**

Pour finir, nous avons participé à la création d'un site internet qui permet à chaque salarié et toute personne de son entourage (amis, famille...) de bénéficier de nombreux avantages (vacances, locations saisonnières, billetterie, campings, ski...)



Malika LASSAMI rajoute pour conclure : « Avec Médicoop, nous nous trouvons dans une situation où il existe 2 catégories de travailleurs : les intégrés et les précaires. En effet, les intérimaires ne sont pas considérés comme des salariés à part entière car ils ne bénéficient pas des activités sociales et culturelles du CE de l'établissement dans lequel ils travaillent puisqu'ils ne cotisent pas. C'est aussi un manque à gagner pour l'ensemble des salariés car le budget du CE s'en trouve impacté. Nous nous battons donc pour la signature de CDI au travers desquels les professionnels peuvent travailler sereinement et dignement. Et notre bataille porte ses fruits puisque nous avons déjà fait transformer 3 contrats d'intérimaires en CDD et en CDI ! »

La vie dans les établissements

Centre Fouque

Les IRP du centre Fouque, à la demande des salariés, ont organisé, avant l'été, une réunion exceptionnelle pour dénoncer des méthodes managériales inadaptées qui mettaient en difficulté les équipes professionnelles et l'institution dans son ensemble. Les revendications ont été entendues puisque les promesses de la Direction attendues depuis plusieurs semestres, vont être mises en place et les embauches sur des postes vacants vont être effectives.

MECS La louve

La MECS *La louve* aura été de 2015 à 2018 le terrain d'une terrible bataille ; bataille presque aussi grande que les 15 hectares sur lesquels s'étend l'établissement. L'objet du combat ? Le refus du licenciement de Michèle MURIANI, chef de service, salariée depuis plus de 28 ans dans cette même maison d'enfants et accessoirement déléguée syndicale CGT ! Le motif de cette tentative de licenciement ? Absence supérieure à 6 mois en arrêt maladie ! Il semble que Michèle soit la première salariée

de l'association Fouque à bénéficier de cet avantage conventionnel ! Nous avons donc organisé un rassemblement de soutien à notre camarade pour que cesse la répression syndicale le mercredi 24 mai 2017 à 12H45 devant les bureaux de la Louve à l'occasion de son entretien préalable à son licenciement. Et nous avons été parfaitement accueillis ! Non pas par la Direction de l'établissement bien sûr, mais par un véritable huissier de justice assermenté et mandaté par celle-ci. Quel privilège ! Une question se pose tout de même : qui a payé la note de l'intervention de cet huissier ? Et bien certainement Michèle MURIANI elle-même en partie avec ses impôts (et nous aussi) ! Mais notre combat a également payé ! En effet, notre déléguée syndicale

Siège / Direction Générale

Mutuelle obligatoire

Vous avez signé notre pétition refusant, pour la Mutuelle santé 2018, toute augmentation supplémentaire de cotisation et tout rabais du niveau de remboursement des soins. Vous avez certainement très bien fait ! La cotisation n'augmentera pas cette année ! Delta assurances et Baloo envisageaient une augmentation de 5%. Mais la Direction Générale vient de dénoncer l'accord d'entreprise sur la mutuelle et nous nous attendons à quelques mauvaises surprises. C'est pourquoi, la vigilance et la mobilisation de tous les salariés restent primordiales afin de peser sur les choix à venir.

NAO (Négociations Annuelles Obligatoires)

Des négociations au niveau de l'association ont été entamées avec la Direction Générale et les 2 syndicats représentatifs (CFDT et CGT). Nous avons énormément de revendications à porter pour l'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des salariés avec notamment la mise en place du même nombre de congés trimestriels pour tout le personnel quelle que soit sa fonction (éducateur, maîtresse de maison, ASI, agent technique et d'entretien, veilleur de nuit, service administratif, service médical ou para-médical...). N'hésitez pas à interpeller votre délégué syndical CGT pour faire part de vos remarques et revendications.

MECS Les saints-anges

La situation de plusieurs salariés dans la MECS *Les saints-anges* devient catastrophique. Bon nombre de salariés n'en peuvent plus ! Le taux d'absentéisme augmente car les travailleurs sont en état d'épuisement à la fois physique et psychique. Plusieurs raisons sont à l'origine de cette souffrance au travail : maltraitance managériale, propos discriminatoires, traitements inégaux et passe-droits, opacité et rétention d'informations, modification des écrits, confiscation de la parole des salariés, désorganisation des services, injonctions paradoxales, pressions permanentes...

Le nouveau délégué syndical CGT de la MECS *Les saints-anges* (A. SAKO) et le délégué syndical central (Christian BARBE) sont intervenus à plusieurs reprises auprès de la Direction pour l'informer des dysfonctionnements institutionnels engendrant de la souffrance au travail. Mais la Direction de l'établissement a totalement ignoré et même méprisé ces alertes préférant incriminer individuellement les salariés. Afin de rectifier ces importants dysfonctionnements dont la Direction ne semble pas comprendre la gravité, nous avons été contraints d'en informer l'Inspection du travail qui est intervenue sur site le 27 juin à 22H15. Nous espérons simplement que la Direction prenne conscience de la situation avant qu'un drame n'arrive.

Lorsque les professionnels souffrent dans l'exercice de leur métier, c'est l'ensemble des jeunes de l'institution qui souffrent par une prise en charge dégradée.

CGT est sortie vainqueur de cette regrettable histoire car son licenciement a été refusé à deux reprises (ce qui prouve l'acharnement dont elle a été victime) par l'Inspection et le Ministère du travail. Elle poursuit aujourd'hui la défense des valeurs professionnelles, syndicales et associatives au sein du foyer Calendal dans lequel elle a été affectée. Affectée, elle l'a été également par le fait de n'avoir pas été autorisé par la Direction de la Louve à dire au revoir aux enfants dont l'accompagnement éducatif dépassait la décennie pour la plupart. La lettre qu'elle leur avait écrite le 10 septembre 2017 ne semble toujours pas leur avoir été transmise...

Comme un boomerang, cette affaire aura permis de mettre en lumière un fonctionnement fort surprenant dont une question subsiste encore à ce jour : est-il concevable qu'un Directeur d'établissement (rétribué par nos impôts) puisse intervenir à titre rémunéré dans plusieurs organismes de formation pendant son temps de travail initial à tel point qu'il n'est présent sur l'établissement dont il a la charge, semble-t-il, que quelques heures par semaine ?

C'est du vécu !

Un Directeur d'établissement sort de son bureau (fait exceptionnel) et se dirige vers un groupe (fait totalement improbable) où il interpelle l'éducateur présent : « Il me faudrait deux costumes pour le carnaval de mes enfants. » (là on comprend mieux !). L'éducateur aurait pu lui répondre : « Avec le salaire que vous avez, vous pourriez les louer à Viva Samba ou chez Polichinelle ! » Il aurait pu également lui rétorquer : « Il n'en reste qu'un, c'est celui d'Harpagon ! »

Malheureusement, le Directeur est ressorti du groupe avec les deux costumes...

